



Centre de Médiation

Fondé en 1998

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021)

Formation Continue

LE COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE ADAPTÉE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT

PRÉAMBULE

De plus en plus de familles sont susceptibles de vivre une séparation et les nombreux défis qui en découlent. Il est reconnu que la qualité de la coparentalité constitue un déterminant dans l'adaptation des enfants à la séparation parentale. Une relation coparentale empreinte de coopération et de respect est parfois un objectif difficilement atteignable pour certains parents. Nous avons constaté à travers notre expérience de médiatrice familiale que certaines familles avaient besoin d'un autre type d'accompagnement. C'est pourquoi nous avons développé ce service pour aider ces parents à mieux exercer leur coparentalité en prenant en compte les besoins de leurs enfants, leurs attentes réciproques et leurs compétences.

DÉFINITION DU COACHING COPARENTAL

Le coaching coparental est un mode d'intervention et d'accompagnement auprès des familles séparées dont le processus est confidentiel. Il s'agit d'une approche familiale systémique qui peut s'échelonner sur plusieurs mois et qui nécessite une concertation entre tous les acteurs du monde judiciaire et psychosocial.

Les fonctions du coach sont les suivantes :

- Accompagner la famille afin de mettre en œuvre la reprise de contacts entre un enfant et son parent non- gardien selon l'entente des parents ou en fonction du jugement rendu par le JAF ou le juge des enfants
- Contribuer par ses conseils et son assistance au développement de meilleures attitudes par rapport à l'autre parent ou à leurs enfants si requis
- Assister les parents dans la reprise d'une communication fonctionnelle entre eux au sujet des besoins de leurs enfants
- Accompagner un parent ou chaque parent et l'enfant pour développer de meilleures pratiques éducatives
- Aider les parents entre autres à clarifier certains aspects de leur coparentalité, fournir des informations sur l'état des connaissances sur les modalités de garde des enfants, l'impact de la séparation et des conflits parentaux sur les enfants, les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge et stade de développement. Le coach peut donc apporter une aide ponctuelle et fournir des conseils.
- Soutenir les parents afin qu'ils mettent en place le plan parental convenu entre eux, à l'aide d'un médiateur, d'un expert, d'un intervenant de la protection de la jeunesse, de leurs avocats ou déterminé par un Tribunal.

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément MSF/GEST/001 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599



Centre de Médiation

Fondé en 1998

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021)

Public cible :

- Ce module s'adresse particulièrement aux médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, psychologues, avocats en droit de la famille œuvrant auprès des parents séparés en conflit, avocats d'enfants.

Dates :

- **MERCREDI 15 JANVIER 2025**
- **JEUDI 16 JANVIER 2025**
- **Et VENDREDI 17 JANVIER 2025**
 - De 09h00 à 17h00 (1h pause de midi libre)

Le contenu de la formation :

La formation portera sur les aspects suivants :

- Les techniques efficaces de gestion de conflits au cours du processus de coaching
- Le coffre à outils du coach (références bibliographiques, exercices proposés aux parents entre les séances, avis judicieux du coach basés sur la recherche et la littérature scientifique, vidéos portant sur l'impact des conflits sur les enfants, bilans écrits périodiques remis aux parents...)
- Les aspects juridiques en lien avec ce nouveau champ de pratique,
- État des recherches et des connaissances au sujet des familles séparées en graves conflits,
- Modalités spécifiques de l'implication de l'enfant au cours du coaching coparental,
- Rôle des partenaires au cours du processus.

Les méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques, méthodologiques et résultats de recherches
- Vidéos
- Jeux de rôle
- Exercices individuels et de groupe
- Discussions de groupe
- Documentation

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément MSF/GEST/001 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599



Centre de Médiation

Fondé en 1998

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021)

Formatrices :

- **Madame Lorraine FILION** est chef retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal (1981-2012). Elle coanime avec un avocat de depuis 2012, les séances de parentalité après la rupture du mariage de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Depuis 2013, elle assure la supervision de plusieurs de ces groupes dans diverses régions du Québec et en Europe.
Madame Filion a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, un programme de coparentalité et communication destiné aux parents séparés pour les aider à développer une coparentalité plus coopérative et une communication plus fonctionnelle. Elle en a assuré la coanimation avec une avocate et médiatrice familiale, Me Frédérique Poirier dans la région de Saint-Jérôme de 2015-2021. Depuis janvier 2021, elle offre ces ateliers à Sainte-Agathe en collaboration avec l'organisme Parents uniques des Laurentides.
Madame Filion participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés entre autres la place de l'enfant en médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale.
Fondatrice de l'AIFI (Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées), elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Son expérience dans l'accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, elle est coauteur du livre : « Les parents se séparent, Pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012). Elle a écrit un chapitre dans deux livres publiés en France aux Éditions Dunod :
 - FILION LORRAINE ET RICHARD VANESSA, Parole et place de l'enfant en médiation familiale, La parole de l'enfant, Éditions Dunod, France, 2016, p 49-69.
 - FILION LORRAINE, Comment accompagner l'enfant et sa famille en présence d'un conflit de loyauté, dans Conflits de loyauté sous la direction de Jocelyne Dahan et Roland Coutanceau, Éditions Dunod, France, 2017
- **Maître Nathalie BARTHÉLÉMY** – avocate au barreau de Luxembourg, spécialisée en Droit de la Famille, Présidente de la commission Droit de la Famille du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg
 - Avocat au barreau de Luxembourg depuis février 1989, spécialisée en Droit de la Famille

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément MSF/GEST/001 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599



Centre de Médiation Fondé en 1998

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021)

- Ancien Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg
- De 1997 à aujourd'hui : avocat pour enfant auprès des juridictions luxembourgeoises
- De 2001 à aujourd'hui : chargé d'enseignement des cours de Droit civil/ Droit de la famille au sein des Cours Complémentaires en Droit Luxembourgeois (formation des futurs avocats)
- De 2016 à aujourd'hui : formateur au sein de la formation proposée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg pour les avocats pour enfants
- De 2016 à 2019 : membre de la commission Droit de la Famille du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg
- De 2020 à aujourd'hui : Présidente de la commission Droit de la Famille du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg

Frais de participation :

- Tarif unique : 550,- Euros

Lieu :

- Centre de Médiation a.s.b.l.
 - 87, route de Thionville - L-2611Luxembourg
 - Salle de conférence (2e étage—entrée cour intérieure)

Les participant.e.s recevront, en fin de formation, une attestation de participation.

Organisation :

Centre de Médiation a.s.b.l. - Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

Inscription :

Date limite d'inscription : 20 décembre 2024

Inscription via le lien : <https://forms.gle/vk1KQoxEZAkmytftA>

virement des frais de participation sur le compte du Centre de Médiation a.s.b.l. :
BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000

(en indiquant Formation Coaching Coparental – janvier 2025 et [prénom et NOM])

Nombres des participant(e)s : minimum : 12 - maximum : 20



Pour les désistements communiqués au Centre de Médiation a.s.b.l. moins de 7 jours avant la date de la première journée de formation, les frais de participation ne pourront pas être remboursés. En cas d'annulation de la formation par les organisateurs les frais de participation seront intégralement remboursés.

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément MSF/GEST/001 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599